

FORMATION PASSERELLE

PSC1 VERS SST

Réf: SSTAF-SC-03
MAJ : 18/11/23

Allègement de la formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail

Objectifs de la formation et compétences visées

A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail (Domaine de Compétence 1).
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise (Domaine de compétence 2).

Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le sauveteur secouriste du travail plus conscient des causes de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif. Il contribue ainsi à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et pourra, le cas échéant, apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques, mais également faire remonter les informations nécessaires à son actualisation.

Modalités de suivi et d'exécution de la formation

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.
- En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, deux épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi la totalité de la formation et qu'il satisfait aux deux épreuves certificatives dans leur totalité.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisées et informations complémentaires

CODES DE LA FORMATION

- Formacode 42829 –Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 –Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail
- **Matériels de premiers secours et secouristes** : Articles R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail
- **SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs SST certifiés par l'INRS
- Formateur de formateurs SST certifié par l'INRS
- Responsable pédagogique
- Service administratif
- Service qualité
- Service relations clients

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet
- Formateurs titulaires de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur SST » ou « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation
- Outils pédagogiques (PAP SST & PI SST) et matériel de simulation et d'apprentissage (mannequins de secourisme, défibrillateur de formation, outils factices...)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60 % du temps de formation

MOYENS TECHNIQUES

- Point d'eau courante accessible à proximité pour la réalisation de gestes de secours

Accessibilité Handicap

Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours. Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite » pour obtenir son certificat SST, par conséquent un handicap ne sera pas un frein à la formation.

Programme de la formation

Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :

- **Domaine de compétence 2** : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- **Domaine de compétence 1** : Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- Epreuves certificatives des apprenants et Bilan de la formation.

Public visé : Tout public

Nombre de participants : 4 participants minimum à 10 participants maximum

Format : Présentiel

Pré-requis : Être titulaire de l'unité d'enseignement PSC1 de moins de trois ans, ou à jour du maintien des acquis et de formation continue à la date d'entrée en formation.

Modalités et délai d'accès : Formation accessible sur mesure en fonction des besoins et disponibilités spécifiques du bénéficiaire

Modalités d'évaluation : Cas pratique, Test d'évaluation des compétences

Rythme : Certificat SST valable 24 mois. La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC SST tous les 24 mois d'une durée de 7 h, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives

Tarif : Nous consulter par mail à formations@sstaf.fr

Durée : 7 heures (1 jour). Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession (à voir avec le médecin du travail).